

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril à dix-huit heures,
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué,
s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël
LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 02 avril 2026

Étaient présents : M. Raphaël LANTERI, Maire
M. Adnan ARIF, M. Alexis AUVRAY, M. David BEDIN,
Mme Safiye BILIC, M. Yves BLANCHARD, M. Razali
BOULTAME, M. Jean-Clovis BOUTEILLÉ, Mme Suzy
CALABRE, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme
Simone DUFAYET, Mme Natacha EUSEBE, Mme
Marie-Paule FAUCON, Mme Patricia FIDI, Mme
Jacqueline FRASCA, M. Jean-Jacques FREJAVILLE,
M. Benjamin GABIRON, Mme Patricia JOSÉ, Mme
Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Bruno LE CUNFF,
Mme Pareena MASKEEN, M. Guillaume MERLET, M.
Antoine MIGALE, M. Florent NGUYEN, Mme
Catherine PERREGAUX, M. Cédric PIROT, M.
Philippe SAINTE-CROIX, Mme Gaëlle SOULIER-
SOTGIU, Mme Régine WATERLOT, M. Farid WERCK-
HACHANI, Mme Tasrine YOUSSEF, Mme Atef
ZGHAL

formant la totalité des membres en exercice

**Conseillers municipaux absents ayant donné un
pouvoir**

Mme JASON donne procuration à Mme WATERLOT

**Monsieur David BEDIN est désigné secrétaire de
séance.**

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20260408-3-9-04-2026-DE

Date de télétransmission : 13/04/2026

Date de réception préfecture : 13/04/2026

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 3.9/04/2026

NOMENCLATURE ACTES :

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA L'ANTARES DE VAUREAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Jean-Clovis BOUTEILLÉ, adjoint au Maire chargé des Finances et de la commande publique,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU les articles L.2311-1-1, L.2311-1-2, L.2311-2 et L.2312-2 du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption du budget communal,

VU l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics,

VU la délibération n° 2.1/09/2021 du Conseil municipal en date du 29 septembre 2021 portant passage à la nomenclature M57,

VU la délibération n° 2.3/02/2026 en date du 4 février 2026 relative au rapport d'orientations budgétaires,

VU la délibération n° 3.1/04/2026 du Conseil municipal en date du 08 avril 2026 portant approbation du nouveau Règlement Budgétaire et Financier,

VU la maquette budgétaire jointe à la présente délibération,

VU la note de synthèse de présentation des Comptes Financiers Uniques et des Budgets Primitifs principal de la ville et annexe du cinéma « L'Antares »,

CONSIDERANT, le règlement budgétaire et financier de la commune,

CONSIDERANT que l'équilibre budgétaire du budget annexe du Cinéma L'Antarès est atteint,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : DE VOTER le budget annexe du Cinéma « L'Antarès » pour l'exercice 2026, par chapitres, équilibré comme suit en dépenses et en recettes, sur chacune des sections :

3. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement est arrêté à 79 700,00 € en dépenses et en recettes.

BUDGET PRIMITIF 2026 – Section d'investissement – Dépenses	
20 - Immobilisations incorporelles	8 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	71 693,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	79 693,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert	7,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	7,00 €
Total des dépenses d'investissement	79 700,00 €

BUDGET PRIMITIF 2026 – Section d'investissement – Recettes	
001 - Résultat reporté d'investissement	36 188,95 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
Total des recettes réelles	36 188,95 €
040 - Opérations d'ordre de transfert	43 511,05 €
Total des recettes d'ordre	43 511,05 €
Total des recettes d'investissement	79 700,00 €

4. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement est arrêté à 396 467,52 € en dépenses et en recettes :

BUDGET PRIMITIF 2026 – Section de fonctionnement - Dépenses	
011 - Charges à caractère général	178 200,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	169 997,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	559,47 €
Total des dépenses de gestion courante	348 756,47 €
66 - Charges financières	3 700,00 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	352 956,47 €
042 - Opération d'ordre transfert entre sections	43 511,05 €
Total des dépenses d'ordre	43 511,05 €
Total des dépenses de fonctionnement	396 467,52 €

BUDGET PRIMITIF 2026 – Section de fonctionnement - Recettes	
002 - Résultat reporté de fonctionnement	59 924,52 €
70 - Produit des services	182 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	4 536,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	150 000,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	396 460,52 €
042 - Opération d'ordre transfert entre sections	7,00 €
Total des dépenses d'ordre	7,00 €
Total des recettes de fonctionnement	396 467,52 €

Soit une balance générale de :

Dépenses / Recettes	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Dépenses	79 700,00 €	396 467,52 €	476 167,52 €
Recettes	79 700,00 €	396 467,52 €	476 167,52 €

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à exécuter le budget annexe du Cinéma « L'Antarès » de la commune de Vauréal en autorisant la réalisation des dépenses et l'encaissement des recettes sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de la commune de Vauréal ou son représentant légal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux personnes concernées et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**

Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne :

...13 AVR. 2026...



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.